

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20120223-2012\_B049-DE  
Date de télétransmission : 28/02/2012  
Date de réception préfecture : 28/02/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 23 FEVRIER 2012  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2012\_B049**

**OBJET : Institution - Statut de l'Elu - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Jacques BUCKI pour sa participation à la Commission « Services Publics Environnementaux » de l'Assemblée des Communautés de France le 1er mars 2012 à Paris**

Le 23 février 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 17 février 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Étaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(s) avec pouvoir :**

DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DAGORNE Robert - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRUNET Danièle - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance, donne pouvoir à MARTIN Régis - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à CHARRIN Philippe

**Excusé(e)s :**

BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 23 FEVRIER 2012**

Rapporteur : Régis MARTIN

**Thématique : Institution**

**Objet : Statut de l'Elu – Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Jacques BUCKI pour sa participation à la Commission « Services Publics Environnementaux » de l'Assemblée des Communautés de France le 1<sup>er</sup> mars 2012 à Paris**  
**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

L'Assemblée des Communautés de France (ACF) a instauré en 2010 une Commission « Services Publics Environnementaux » (CSPE). Cette instance a pour vocation de suivre les évolutions législatives et réglementaires qui interviennent dans le champ des services publics environnementaux.

La première CSPE se tiendra à Paris le 1<sup>er</sup> mars prochain. A ce titre, il vous est proposé d'accorder un mandat spécial à Monsieur Jacques BUCKI, afin d'y représenter de la Communauté du Pays d'Aix.

## **Exposé des motifs :**

En application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de communauté a, par délibération N°2009-A143 du 29 juillet 2009, délégué au Bureau ses attributions pour accorder l'exercice d'un mandat spécial dans l'intérêt de la Communauté du Pays d'Aix.

Ainsi, conformément à l'article L.2123-18 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération précitée, le Bureau communautaire doit accorder un mandat spécial à l' élu concerné pour permettre la prise en charge des frais afférents à la mission qu'un élu accomplit.

A titre de rappel, les missions effectuées par les élus communautaires, dans ce cadre, doivent présenter un caractère exceptionnel et temporaire.

Les missions doivent répondre à une opération déterminée de façon précise et entraîner des déplacements inhabituels et indispensables.

---

La Commission « Services Publics Environnementaux » (CSPE) a été installée en 2010 par l'Assemblée des Communautés de France (ACF). Elle suit les évolutions législatives et réglementaires intervenant dans le champ des services publics environnementaux, fortement liées à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Les trois principaux domaines de compétences concernés sont les déchets, l'eau-assainissement et les politiques climat-énergie. Les questions liées à la qualité de l'air et à la prévention des bruits font également l'objet d'un suivi.

Chacune des séances de la CSPE propose une revue des points d'actualité et la présentation approfondie, sous forme d'auditions, de sujets liés aux domaines de compétences concernés.

La première séance de la CSPE se tiendra le 1<sup>er</sup> mars 2012 à Paris, au siège de l'ACF, avec pour ordre du jour l'action des communautés en matière d'énergies, et notamment les points suivants :

- Elaboration et mise en œuvre des PCET,
- L'énergie dans les compétences des communautés (habitat, aménagement),
- Production locale et distribution d'énergie,
- Mécanismes d'aide et de valorisation des actions.

Au regard des thématiques abordées, il vous est proposé d'accorder un mandat spécial à Monsieur Jacques BUCKI, Vice-président de la CPA délégué aux « Economies d'énergies et aux énergies renouvelables », afin d'assurer la représentation de la CPA au sein de cette instance.

**Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2123-18 et L.5211-10 ;

VU le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 du Conseil communautaire portant délégation d'attributions au Bureau et notamment « d'accorder l'exercice d'un mandat spécial dans l'intérêt de la Communauté » ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCORDER** un mandat spécial à Monsieur Jacques BUCKI pour sa participation à la Commission « Services Publics Environnementaux » de l'Assemblée des Communautés de France le 1<sup>er</sup> mars 2012 à Paris
- **AUTORISER** pour l'exécution du présent mandat spécial le remboursement en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;
- **AUTORISER** Madame le Président, ou son représentant, à signer tous les documents et à prendre toutes les décisions concernant ce dossier.

**OBJET : Institution - Statut de l'Elu - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Jacques BUCKI pour sa participation à la Commission « Services Publics Environnementaux » de l'Assemblée des Communautés de France le 1er mars 2012 à Paris**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
Maryse JOISSAINS-MASINI



27 Fév. 2012